

Expérimentation du Télétravail au SNAI :

## **LA CONFIANCE DONNE DE L'AVANCE LA MEFIANCE CAUSE DU RETARD\***

*\*(proverbe postal)*



Après nous avoir expliqué fin 2009 que le service devait se concentrer sur un seul site à Maisons Alfort pour plus d'efficacité, voici que La Poste sort une surprise du chapeau : **le télétravail**. C'est nos ex-collègues de province qui vont apprécier la plaisanterie...

Bien que le désigné aux surprises ait fait une très bonne présentation, pédagogique, objective et rassurante, la proposition **ne soulève pas l'enthousiasme** au SNAI. On sent bien dans cette initiative que La Poste se méfie de nous. En retour Il faut dire que la **précipitation** de l'expérimentation, **l'insuffisance de l'accompagnement** annoncé, et **l'ignorance des nécessités du dialogue social**, éveillent la méfiance du personnel, et la suspicion sur les intentions réelles de La Poste.

**La Cfdt n'est pas opposée au télétravail.** De nouvelles formes d'organisation du travail sont rendues possibles par les nouvelles technologies, et par l'évolution du contenu et des relations de travail. Les travailleurs, dont souvent les plus jeunes, aspirent à plus d'autonomie, à une meilleure qualité de vie. D'ailleurs la Cfdt a milité pour obtenir l'Accord National Interprofessionnel du 19 juillet 2005, et depuis la Cfdt signe des accords dans les entreprises, comme par exemple celui du groupe France Télécom, le 22 juin 2009. Alors pourquoi pas au SNAI ?

**La Cfdt a des propositions pour réussir** cette expérimentation, et elle vous propose d'y réfléchir pour négocier un cadre de fonctionnement du télétravail au SNAI, et sortir du télétravail au noir. C'est le but de la fiche pratique jointe à ce tract. Vous pouvez retrouver toutes les informations utiles sur le site : [www.ergostressie.com](http://www.ergostressie.com), visite vivement recommandée par la Cfdt.



**Régulariser le télétravail clandestin.** En fait le métier d'audit comprend déjà des activités à distance : le travail nomade, les déplacements. Et selon les circonstances il arrive que tel ou telle emporte du travail à domicile pour le soir ou le weekend, ou à l'hôtel. Les chefs ont même droit, semble-t-il à une clé pour lire leurs mails à distance, et utiliser les ressources du service. Il existe donc déjà une forme de télétravail sauvage La Cfdt propose que l'on développe au SNAI davantage la réflexion sur une notion de **télétravail occasionnel** entre 10 et 20% qui correspondrait mieux à notre pratique et nos besoins professionnels et personnels, et qu'on en définisse les règles et l'accompagnement.

En attendant que le télétravail se développe, et pour que l'expérimentation réussisse au SNAI plusieurs conditions doivent être remplies préalablement. Des choses positives ont commencé à se mettre en place cet été.

- 1) **Rétablir la confiance** et le bien être au sein du service en apportant des solutions aux situations individuelles d'inconfort managérial, et en répondant aux espérances et interrogations soulevées lors des entretiens individuels menés par le nouveau directeur.
- 2) Poursuivre le reclassement des **collègues de province**, et reprendre la situation de ceux qui ont été mis sur un poste fictif.
- 3) Mettre en œuvre la proposition de la Cfdt de clarifier la **gestion des déplacements**, et les règles du travail nomade, par un groupe du CHSCT, afin de ne pas y ajouter la confusion du télétravail.
- 4) Réapprendre à **travailler en collectif**, pour contrer l'individualisme sublimé par les nouveaux modes de management. L'individualisme et l'isolement qu'il produit portent atteinte à l'identité du métier d'auditeur, et créent des risques pour l'objectivité.
- 5) **Décloisonner les équipes** pour favoriser les échanges, diffuser les bonnes pratiques, mixer les compétences, homogénéiser les pratiques et les produits d'audit.
- 6) **Optimiser** rationaliser et stabiliser la structure du SNAI, réduire la voilure managériale, et clarifier les lieux et les espaces de décisions et leur mode de communication.
- 7) Veiller à la charge de travail des **collègues d'Appui et de Soutien** qui a considérablement augmenté. Il s'agit de s'assurer que leurs conditions de travail ne se dégradent pas, qu'elles ont les moyens d'atteindre les objectifs qui leurs sont fixés, et qu'elles obtiennent la juste **reconnaissance** des efforts et des compétences développées. Elles risquent d'être encore plus impactées par le télétravail des auditeurs !

Passer de la méfiance réciproque à la confiance, demande du temps, du dialogue, des actes, et de la persévérance.

**avec la Cfdt prenez de l'avance  
et télétravaillez en confiance...!**

Confédération Française Démocratique du Travail  
Syndicat Francilien Communication, Conseil, Culture  
64, rue de Saintonge 75003 Paris  
Tél.: 01 40 29 82 00 ♦ Fax : 01 40 29 82 10  
www.cfdtsf3c.org ♦ e-mail : contact@cfdsf3c.org

Maisons Alfort le 15-11-2010

